

OPA sur Banimmo : Affine cède sa participation

Banimmo vient de communiquer ce jour le résultat de la période initiale d'acceptation de l'offre publique d'acquisition lancée le 24 octobre 2018 par Patronale Life et close le 8 novembre 2018. Il en résulte que 60,1 % des actions en circulation ont été apportées et que l'offre est déclarée définitive. En conséquence, la participation de 49,5 % d'Affine sera cédée le 19 novembre 2018 à un prix de 18,6 M€, soit 3,3 € par action (plus d'informations dans le communiqué du 12 juillet 2018).

Cette opération marque, pour Affine, la sortie définitive de Banimmo et du marché belge, conformément à sa stratégie de recentrage sur l'immobilier d'entreprise en France.

A PROPOS D'AFFINE

Foncière spécialisée dans l'immobilier d'entreprise, Affine détient en direct 41 immeubles d'une valeur de 588 M€ (hors droits) à fin juin 2018, répartis sur une surface globale de 248 400 m². La société est présente dans les bureaux (72 %), l'immobilier commercial (22 %) et les entrepôts et locaux d'activité (6 %). Ses actifs sont localisés à parts sensiblement égales entre l'Île-de-France et les autres régions.

Dès 2003, Affine a opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC). L'action Affine est cotée sur Euronext Paris (Ticker : IML FP / BTTP.PA ; code ISIN : FR0000036105). Elle fait partie des indices CAC Mid&Small et SIIC IEIF. Banimmo est également cotée sur Euronext.

En savoir plus sur : www.affine.fr. Suivez notre fil d'actualité sur : https://twitter.com/Groupe_Affine

CONTACT

RELATIONS INVESTISSEURS

Frank Lutz
+33 (0)1 44 90 43 53 – frank.lutz@affine.fr

RELATIONS PRESSE

Pulsar Conseil

Mélissa Aubert
+33 (0)6 73 93 34 47 – maubert@pulsar-conseil.com

Marie-Hélène Needham

+33 (0)6 20 55 87 – mhneedham@pulsar-conseil.com